

## ➔ Quels sont les avantages de l'intermodalité train/vélo ?

Pour **parcourir de grandes distances**, difficilement faisables en mode actif, tout en restant écomobile, l'intermodalité train/vélo est une solution pertinente. En effet, le train émet peu de polluants (des particules peuvent être émises par le freinage mais cela est minime au regard du trafic routier) et est économe en énergie.

Choisir le train plutôt que la voiture est donc un **choix écologique** :

- Par rapport à une voiture le train engendre entre **3 et 5 fois moins de CO<sub>2</sub>**/ personne transportée.
- L'intermodalité en gare permet **d'économiser 550kg de CO<sub>2</sub>/an/utilisateur**.

[Sources : Ademe 2019 et 2016]

### Le saviez-vous ?

Le train **consomme moins d'espace** que la voiture :

- Une voie ferrée prend **2 à 3 fois moins de place** qu'une route.
- Une ligne à grande vitesse occupe 35 % d'espace en moins qu'une route à deux voies, sans compter qu'elle peut **transporter plus de voyageurs** (SNCF).

L'utilisation du train pour effectuer ses trajets domicile-travail est **économique** vis-à-vis de l'usage de la voiture individuelle :

- Abonnement en train pris obligatoirement en charge partiellement par l'employeur (**réduction de 50% des frais**).
- Coût moyen d'une voiture personnelle = **5000€/an** (Insee).

De plus, l'intermodalité permet de rester en **bonne santé**, car une partie du trajet permet de pratiquer une activité physique régulière. Enfin, l'on peut **optimiser son temps de trajet** en transport en commun en remplaçant le temps de conduite par une autre activité.

Or, **7 Français sur 10** habite à moins de 5km d'une gare (Cerema, IFSTTAR, 2015). Ainsi, **27 % des Français utiliseraient plus les trains** au quotidien s'ils pouvaient se rendre à la gare à vélo (Enquête IFOP, SNCF, 2015).



## → Quelles solutions pour pratiquer l'intermodalité ?

- **Le stationnement pour les déplacements quotidiens** : Pour rejoindre l'arrêt de transport en commun, utiliser un vélo à stationner à la gare ou à la station de métro équipée d'un parking vélo. A l'arrivée, rejoindre la destination à pied ou à vélo (second vélo personnel, de location ou en libre-service).
- **L'embarquement pour les déplacements ponctuels** : Possibilité de mettre le vélo dans un grand nombre de TER, dans certains TGV (réservation payante nécessaire), dans certains tramways et bus. Si l'embarquement des vélos est interdit, utiliser un vélo pliant. Lorsque la complémentarité vélo + Transports en commun n'est pas possible, l'autopartage et le covoiturage peuvent être la solution.

Les réseaux en région pour embarquer les vélos dans les transports en commun :

- Tramway de Valenciennes : les vélos peuvent être embarqués hors heures de pointe. (*Transvilles*)
- Tramway de Lille : les vélos sont autorisés à raison d'un vélo par extrémité de rame. Dans le métro de Lille les vélos sont interdits (*Ilévia*).
- TER HDF : vélos autorisés au niveau des emplacements dédiés.

Une solution facile, transportable partout (tramways, métros, TGV...) est le **vélo pliant**.

Celui-ci peut également être utilisé en intermodalité avec la **voiture**, possibilité de :

- **Se garer en périphérie** sur des parkings relais et finir le trajet à vélo,
- Rejoindre un **covoiturage** avec un vélo pliant, que l'on range ensuite dans le coffre,
- Idem pour rejoindre une station **d'autopartage**.

